



Conseil Communal de Buchillon

Préavis N° 5/2021 relatif au plafond d'endettement et de cautionnement pour la période
2022-2026

Rapport de la commission des finances

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission a été reçue par le municipal Jean Pierre Mitard 2 fois, soit le 4 Novembre et le 23 Novembre. La séance du 4 novembre fut organisée avec la commission de gestion.

Elle remercie M. Mitard pour sa grande disponibilité, la volonté de communiquer et de chercher à nouer une discussion ouverte et constructive.

La commission tient aussi à relever les explications très détaillées contenues dans le préavis.

La municipalité propose de relever le plafond d'endettement de 35 millions de francs actuellement, à 50 millions de francs.

Un relèvement du plafond d'endettement en début de législature relève de l'autonomie communale. En cours de législature, c'est une affaire longue et compliquée, soumise à négociation avec le canton.

La municipalité propose de relever le plafond, pour que la commune ait la marge de manœuvre nécessaire pour faire des propositions d'investissements au conseil. Il s'agit notamment d'examiner si des investissements dans l'habitat ou dans les énergies renouvelables peuvent générer des revenus pour le ménage communal, soumis à une forte pression de la péréquation et de la facture sociale.

Précisons d'emblée que tout projet concret devra être débattu et approuvé par le conseil communal.

La commission relève aussi que la situation financière de la commune est saine et que les emprunts actuels ne couvrent que les biens d'investissement.

Afin de donner cette marge de manœuvre à la municipalité, ayant entendu ses arguments, la commission recommande d'approuver le préavis numéro 5, relatif au rehaussement du plafond d'endettement à 50 millions de francs.

Buchillon, le 3 décembre 2021

Pour la commission des finances

- ✓ Shai Sorek
- ✓ Christina Mirante
- ✓ Erik Fruytier
- ✓ Gabriel Mercier

